

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE TOURNEMIRE**

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT AVEYRON

Délibération n°2026-03-02

Séance du 20 mars 2026

Nombre de conseillers

En exercice	11
Présents	11
Votants	11
Absents	0

Date de convocation :
Le 16/03/2026

Date d'affichage :
Le 16/03/2026

OBJET

Délibération procédant à
la création des postes
d'adjoints.

Acte rendu exécutoire
Par flux de télétransmission
en Sous-Préfecture de
Millau
Le 23/03/2026
et publication sur le site
internet de la commune
www.tournemire-aveyron.fr
du 23/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 19h00.

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de
M COUSY Christophe, maire.

Etaient présents : M.Cousy Christophe, Mme Mélou Colette,
M.Robert Hugues, Mme Cristol Céline, M.Gressard Frédéric, Mme
Monteillet Laure, M.Rochette André, Mme Miller-Guerreiro Virginie,
M.Rohi Philippe, Mme Prieto Elodie, M.Fraysse Josian.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Monsieur ROCHETTE André a été nommé secrétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment
l'article L.2122-2 et suivants ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des
adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de
l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le conseil municipal compte 11 membres.

Le conseil municipal,

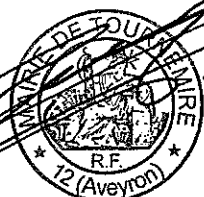
**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 11 voix pour, 0
contre, 0 abstention :**

- décide la création de 1 poste d'adjoint.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits Ont signé les membres
présents.*

Le Maire,
COUSY Christophe
Acte dématérialisé

Le secrétaire,
ROCHETTE André



Accusé de réception en préfecture
012-211202825-20260320-202603_02-DE
Reçu le 23/03/2026

*Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de
pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la
présente publication, par courrier ou par l'application Télérecours.*